



Communiqué de presse du 9 novembre 2007

Association générale des cadres (AGC/CGFP):

Non à la relégation des rédacteurs !

C'est avec étonnement que l'Association générale des cadres (AGC/CGFP) a pris connaissance des déclarations faites sur « *Radio 100,7* » par Monsieur le Ministre François Biltgen au sujet de l'adaptation des conditions de recrutement au processus de Bologne pour l'accès à la Fonction publique. En effet, d'après Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Gouvernement serait décidé à introduire une nouvelle carrière pour les détenteurs d'un diplôme de « bachelor », carrière située entre celle des rédacteurs et la carrière supérieure.

Une telle façon de procéder est tout à fait inacceptable pour l'AGC qui revendique depuis des décennies un allongement de la formation et depuis la création de l'Université de Luxembourg le diplôme de « bachelor » pour l'accès à la carrière du rédacteur.

Notre revendication visant un relèvement du niveau d'études est pleinement justifiée en raison de nos attributions et nous nous opposons vigoureusement à l'introduction d'une carrière intermédiaire entraînant la relégation de la carrière du rédacteur dans la hiérarchie étatique, ainsi que la perte des attributions traditionnelles de notre carrière.

La création d'une carrière spécifique destinée aux détenteurs d'un diplôme de « bachelor » sera en outre considérée comme refus en ce qui concerne les revendications en matière de formation formulées par l'AGC.

En conséquence, l'Association générale des cadres est déterminée à entamer la procédure légale prévue en cas de litige collectif entre le personnel de l'Etat et l'autorité publique.

Le bureau exécutif de l'AGC